

Compte rendu du CTL du 6 octobre 2021

Ce Comité Technique Local (CTL) est convoqué en seconde convocation suite au boycott des organisations syndicales. Il s'est tenu, en présentiel, sous la présidence de la Directrice Départementale des Finances Publiques.

FO DGFIP lit une déclaration liminaire. La directrice répond à notre liminaire notamment sur l'accélération sur le déploiement du NRP estimant qu'il n'y a pas d'accélération car le NRP était bien prévu au 1^{er} janvier 2022. Sur notre référence faite sur le réseau rural et l'accès à internet, elle estime que notre présence, au contraire, va se rapprocher avec la création des accueils de proximité. De plus, les élus sont satisfaits de la nouvelle offre.

Concernant le recrutement des contractuels, il a permis de compenser les postes restés vacants à l'issue du mouvement.

1) Opérations Nouveau Réseau de Proximité (NRP) au 1er janvier 2022

Le directeur adjoint explique que le CTL doit se prononcer sur le volet n°2 au NRP au 1^{er} janvier 2022.

x MISE EN PLACE DU SIP DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

La mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP) se traduit en Haute-Marne par la création d'un SIP départemental dont le siège est fixé à Chaumont. La création de ce SIP interviendra au 1er janvier 2022.

Effectifs des services directement concernés					
Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
SIP de Chaumont	1	1	6	7	15
SIP de Saint-Dizier	1	1	6	4	12
SIP de Langres	1	1	3	4	9
SIP de Joinville	1		2	0	3
Total	4	3	17	15	39
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
SIP de la Haute-Marne	1	3	17	15	36
Total	1	3	17	15	36

Les emplois du SIP sont la résultante de la fusion des quatre SIP de Chaumont Langres, Joinville et Saint-Dizier.

En sus de l'implantation de Chaumont, le SIP départemental comptera des agents localisés à Saint-Dizier et à Langres (site de travail à distance) Ces localisations permettront de maintenir un accueil

déconcentré des usagers. Un site de travail à distance sera maintenu à Joinville jusqu'au 31/12/2022. Le directeur précise que les agents ont été associés dans tout le processus, 2

FO interroge la direction sur le maintien de l'accueil dans les sites à distance. La direction répond que les horaires seront calqués à Langres et St Dizier sur ceux de Chaumont (Joinville sera exclu). FO s'inquiète de la présence d'un effectif suffisant compte rendu de l'articulation avec la participation aux accueils dans les points de proximité et le télétravail.

FO s'enquiert de l'avenir des 4 responsables de SIP. La directrice répond qu'elle les reçoit la semaine prochaine afin de les informer de leur avenir et officialiser leur positionnement. Elle communiquera les informations à l'ensemble du département.

Concernant le A resté vacant au SIP de Chaumont, celui-ci sera ouvert lors du mouvement spécifique NRP fin novembre exclusivement.

x Mise en place des accueils de proximité Nord et Centre Haute-Marne

FO s'étonne que la direction soumette au vote des organisations syndicales ces accueils de proximité alors même qu'il n'y a quasi pas d'information sur les durées et horaires de travail au sein de ces structures. La direction répond que les horaires seront définis avec les collectivités et les agents et respecteront les horaires de travail des agents des finances publiques, les délais de route sont également pris en compte.

En lien avec la création du SGC de Chaumont au 1^{er} septembre 2022, 5 accueils de proximité seront mis en place sur les communes suivantes :

- Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Bourmont, Andelot et Nogent

Ces accueils viendront compléter le dispositif existant à Bologne et à Froncles.

S'agissant de la mise en place du SGC de Saint-Dizier au 1^{er} janvier 2022, elle sera accompagnée de la mise en place de 4 accueils de proximité dans les communes suivantes :

Doulevant-le-Château, Joinville, Bayard-sur-Marne, la Porte-du-Der et Wassy.

FO réitère sa remarque du CTL relative aux EFS du Sud Haute-Marne.

Comment la direction peut se targuer d'offrir de nouveaux points de proximité alors que sur quasi tous ces sites ou à proximité, il n'y a pas si longtemps, des services des finances publiques existaient.

La direction répond qu'une trésorerie SPL n'offrait pas la palette des EFS notamment en matière de fiscalité.

Durée et horaires de travail	
Lieu d'implantation	Durée et horaires de travail
LA PORTE DU DER	A convenir
JOINVILLE	Lundi et Jeudi de 8h45-12h et 13h30-16h
DOULEVANT LE CHATEAU	Deux demi-journées par mois, le lundi matin de 8h45-12h
BAYARD SUR MARNE	A convenir
WASSY	A convenir
CHATEAUVILLAIN	Jeudi
ARC EN BARROIS	Mardi
NOGENT	A convenir
ANDELOT	A convenir
BOURMONT	A convenir

Le directeur adjoint précise que la présence d'un agent des finances publiques est requise pour tous les accueils de proximité. Les agents sont dotés d'un kit pc et téléphone portable, ils travailleront avec les

agents des établissements France Service, car l'objectif est d'accompagner l'extension des EFS dans notre département.

Concernant la prise de chèques par les collègues au sein des EFS, le directeur adjoint précise qu'en chèque non encaissé n'a pas de valeur et que ce type de règlement est résiduel. Il rappelle que les usagers peuvent également se tourner vers les CULS qui acceptent espèces et CB. Les collègues peuvent également orienter les usagers vers le paiement en ligne.

Concernant les délais de paiement sous HELIOS, les collègues n'ont pas tous délégué pour le faire. La direction va à la rencontre des collègues de Langres le 12 octobre afin que ces collègues disposent de cette délégation.

Le directeur adjoint précise que les agents pourront également, à l'avenir, traiter des délais de paiement sous SISPEO qui permet l'intégration du prélèvement automatique sur le compte de l'utilisateur. Seuls les agents du futur SIP départemental pourront participer aux accueils de proximité.

x MISE EN PLACE DES SERVICES DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT ET DE SAINT-DIZIER

Le NRP pour le département de la Haute-Marne prévoit la création de trois SGC à Chaumont, Saint-Dizier et Langres. La création du SGC de Langres est intervenue au 1er septembre 2021. Les SGC de Chaumont et de Saint-Dizier seront créés au 1er janvier 2022.

Le SGC de Saint-Dizier sera compétent sur les ressorts actuels des Trésoreries de Saint-Dizier collectivités, de Joinville et Poissons et de Wassy. Le SGC de Chaumont sera compétent sur les ressorts actuels des Trésoreries de Chaumont, Chateauvillain, Andelot, Bourmont et Nogent.

Le SGC de Saint-Dizier sera installé au centre des Finances publiques de Saint-Dizier. Il regroupera 2 EPCI et 109 communes, soit un total de 316 budgets actifs dont 233 budgets principaux.

Le SGC de Chaumont sera installé à la Cité Administrative de Chaumont. Il regroupera 3 EPCI, 152 communes et 1 Établissement Public de Santé, soit un total de 527 budgets actifs dont 348 budgets principaux.

Il a été par ailleurs proposé aux agents des trésoreries d'Andelot, de Chateauvillain, Bourmont, Nogent, de travailler à distance pour les SGC Chaumont tout en restant dans les locaux actuels de ces trésoreries. La même proposition a été faite pour les agents des trésoreries de Joinville et Wassy qui pourront travailler à distance pour le SGC de Saint-Dizier et de Chaumont.

Cette possibilité sera encadrée par une convention de travail à distance dont la durée n'ira pas au-delà du 31/12/2022.

Des réunions sont à venir sur la future organisation de chaque SGC.

Le directeur adjoint précise qu'il y aura de travail à distance à Andelot et Chateauvillain, Joinville et Wassy.

Des travaux viennent d'être effectués au 1^{er} étage de la cité administrative afin d'accueillir les collègues. Sur St-Dizier, des travaux avaient été effectués pour accueillir les collègues de Wassy.

SGC DE SAINT-DIZIER					
Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Saint-Dizier collectivités	1	2	4	3	10
Trésorerie de Joinville et Poissons	1	0	3	1	5
Trésorerie de Wassy	0	1	2	0	3
Total	2	3	9	4	18
Postes de travail à implanter au TAGERFIP au 01/01/2022					
	A+	A	B	C	Total
SGC de Saint-Dizier	1	2	9	4	16
Total	1	2	9	4	16

SGC DE CHAUMONT					
Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Chaumont	1	2	7	6	16
Trésorerie de Andelot	0	1	1	1	3
Trésorerie de Bourmont	0	1	1	0	2
Trésorerie de Chateauvillain	1	0	1	1	3
Trésorerie de Nogent	0	1	1	1	3
Total	2	5	11	9	27
Postes de travail à implanter au TAGERFIP au 01/01/2022					
	A+	A	B	C	Total
SGC de Chaumont	1	2	11	9	23
Total	1	2	11	9	23

FO rappelle son opposition à la volonté de la DG de séparer les métiers de la gestion et du conseil.

FO précise que le comptable du SGC est compétent pour toutes les tâches de gestion comptable et financière des collectivités et peut donc être sollicité directement par ces derniers sur ces aspects et que le CDL n'a pas vocation à intervenir. FO s'inquiète des relations complexes entre le responsable du SGC et les CDL.

Le directeur du pôle état et partenaires aura le rôle de pilote et pourra déceler un éventuel grain de sable qui se glisserait entre CDL et responsable du SGC.

FO s'interroge sur le dispositif de formation professionnelle mis en œuvre dans le cadre de la création des SGC qui indique que la création des SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable, alors que lors de la mise en place du SGC de Langres, certains collègues se sont vus contraints de changer de missions dans le cadre des mutualisations.

Le directeur adjoint répond qu'en effet, certains collègues ont dû changer d'attribution mais que les missions restent assez similaires en matière de gestion et surtout l'outil informatique.

Concernant le SGC de St Dizier, des groupes « dépense » et « compta » ont déjà eu lieu par contre pas encore sur Chaumont. Restent « recettes » et « transverses » pour St Dizier.

Chaque agent de St Dizier a été reçu individuellement et c'est quasiment fini pour Chaumont.

A ce jour le nom du responsable du SGC de St Dizier n'est pas encore connu.

x MISE EN PLACE DES CONSEILS AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL)

Le nouveau réseau de proximité, pour la gestion du secteur public local, sera structuré entre, d'une part, des services de gestion comptable (SGC) et, d'autre part, des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) sera entièrement dédié au conseil auprès des collectivités locales (élus, directeurs des services, secrétaire de mairie...).

Les effectifs en cible concernés par la mise en place du CDL sont présentés ci-après :

Effectifs implantés en 2022 (TAGERFIP au 01/01/2022)					
	A+	A			Total
Conseillers aux décideurs locaux	3	2			5
Total	3	2			5

Un CDL IP, implanté pour la CA de Chaumont à Nogent ;

Un CDL Idiv CN implanté pour la CA de Saint-Dizier à Saint-Dizier ;

Un CDL Idiv CN pour la CC du Bassin de Joinville à Joinville;

Un CDL Inspecteur implanté pour la CC Meuse Rognon à Illoud ;

Un CDL Inspecteur implanté pour la CC des trois Forêts à Châteauvillain.

FO demande qui occupera ces postes. La direction répond :

- l'actuel responsable de la MDRA deviendra CDL de la CA de Chaumont
- l'actuel trésorier de Wassy deviendra CDL de la Ca de St Dizier
- L'actuelle trésorière d'Andelot deviendra le CDL de la CC des trois Forêts
- L'actuel trésorier de Nogent deviendra le CDL de la CC de Langres

Concernant les CDL de la CC du bassin de Joinville et de la CC Meuse Rognon, un appel à candidature aura lieu fin octobre via le mouvement spécifique.

La direction propose de passer au vote sur chaque proposition.

Les organisations syndicales votent à l'unanimité CONTRE.

2) Questions diverses

➤ **FO souhaite évoquer un mail du directeur adjoint demandant au service RH IFO rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel.**

Le directeur adjoint précise qu'il souhaitait obtenir ces informations afin de cibler les postes grévistes démontrant de difficultés latentes. La directrice ajoute que la grève reste un droit constitutionnel.

➤ **FO évoque la fiche d'information demandée aux collègues postulant en liste d'aptitude, fiche non prévue par la note de cadrage nationale.** La direction répond que cette fiche n'a pas lieu d'être demandée et que les RH ont annulé cette demande.

➤ **FO interpelle la direction sur la suppression des sacs courrier sur les sites de Prauthoy et Chalindrey.** La direction répond que les agents travaillant au sein des sites à distance viennent une fois par semaine à Langres et peuvent utiliser la sacoche. **FO rétorque que la problématique est dans le sens d'envoi vers ces sites.**

➤ FO évoque le numéro générique apparaissant sur Google pour le CFP St Dizier, ce numéro est celui de la trésorerie hospitalière ! La direction répond que le fait que chacun puisse saisir soi-même un numéro de téléphone sous GOOGLE est un éternel recommencement. La responsable communication va être à nouveau saisie sur le sujet.

Les représentants FO-DGFiP en CTL

Titulaires

Céline Lefèvre, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin, Matthieu Testart et Guy Zimberlin